

## MAIRIE DE MARIAC

375 rive de la Dorne

07160 MARIAC

### DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 janvier 2018 à 20 h 30

---

**Membres en exercice** : 15

**Membres présents** : 14 Excusé : 1

**Votants** : 14

- **DEMISSION POSTE ADJOINT** : Mr le Maire informe l'assemblée de la lettre de démission d'Amandine SALLES de son poste de 2<sup>ème</sup> adjointe pour raisons professionnelles. En application des dispositions de l'article L 2122.15 du CGCT le Préfet par courrier en date du 16 janvier a accepté sa démission. Mr le Maire explique qu'il n'est fait aucune obligation de remplacer ce poste vacant, c'est le conseil municipal qui en décide. **A l'unanimité, il est décidé que le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint devenu vacant ne sera pas pourvu jusqu'à la fin du mandat.**
- **AUTORISATION POUR MANDATEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT** : **Accord du conseil pour mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif** : frais de notaire terrain SOULIER (1 517.39 €) et Consorts BRIOUDE (167 €), bâtiments pour futur local esthéticienne pour 4 701.48 € TTC et placard à l'ancienne salle des fêtes pour 1 416 € TTC.
- **DOSSIER LOCAL ESTHETICIENNE** : **Accord favorable du dossier pour l'accessibilité des personnes handicapées reçu dernièrement.** Comme il était convenu lors de la dernière réunion, des devis ont été demandés pour les travaux qui seront pris en charge par la commune (toilettes, point d'eau, éclairage aux normes) Le montant estimatif s'élève à 4 701.48 € TTC. Un bail commercial sera établi le moment venu.
- **ANCIENNE SALLE DES FETES** : Des devis vont être demandés pour prévoir de refaire les toilettes à l'entrée et le sol qui sont dans un mauvais état. **A suivre.**
- **NOUVEAU SYSTEME D'OM ET TRI SELECTIF** : Mr FOUREZON rappelle le nombre de points prévus : 5 au Pont et 2 à Mariac. Des acquisitions de terrain sont nécessaires et au frais de la commune, le reste sera pris en charge par le SICTOMSED. La date de ce nouveau système est prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2019.  
Les acquisitions nécessaires ont été négociées ou en cours de négociation avec les propriétaires et concernent :
  1. Terrain à Ribefaute appartenant à Mr NOYER André : 4 000 € pour 425 m2
  2. Terrain au Pont de Fromentières avant le rond-point croisement Accons appartenant à Marcel DEJOUX : 286 m2. Une convention type d'occupation a été signée le 28/12/2017 à titre gracieux
  3. Terrain à Mariac lieu-dit Viallet appartenant à la société CHOMARAT : une convention est en cours de rédaction
- **MEDECINE PROFESSIONNELLE** : **Accord du conseil pour signer un avenant à la convention médecine concernant la facturation établie chaque semestre et sur le nombre d'agents vus.**

#### **QUESTIONS DIVERSES** :

- ✦ **Demande d'aide financière de l'école primaire publique du Cheylard** : L'école demande une aide pour 3 enfants de la commune de Mariac du 23/04 au 24/04 (un séjour avec nuitée) dans les volcans d'Auvergne. **Refus du conseil car la commune dispose d'une école primaire.**

- ✚ **Demande d'aide financière de la chambre des métiers** : La chambre des métiers demande une aide financière de 120 € pour un jeune en apprentissage. **Refus du conseil**
- ✚ **Demande exposition** : Géraldine FAURE de l'association de dessin du Cheylard « les Grémis » en lien avec le plannign familial vont réaliser des portraits de femme. Elle demande à exposer ces portraits dans le cadre de la journée nationale de la femme le 8 mars dans des lieux publics. **Accord du conseil pour les exposer à l'entrée de la mairie.**
- ✚ **Réunion d'information sur la châtaigneraie** : Une réunion d'information sur les aides à la rénovation et à la création de vergers de châtaigniers à destination des propriétaires et utilisateurs de châtaigneraies sur le secteur Mariac – Dornas – Accons et Mézilhac est prévue le **lundi 12 février à 18 h à la mairie de Mariac.**
- ✚ **Epicerie** : Florence GRANGE souhaite vendre sa licence IV au prix de 5 000 € (prix d'achat). Il est obligatoire de demander l'autorisation de la commune. **Accord du conseil pour le rachat de la licence afin qu'elle reste dans la commune.**
- ✚ **Réunion inter-CCAS** : Elle a eu lieu jeudi 18 janvier à Dornas. Tous les membres ont reçu le compte-rendu de cette réunion sur les projets envisagés avec les 3 communes Dornas, Accons et Mariac. La prochaine réunion est prévue le jeudi 22 février à Mariac.
- ✚ **Cinéma** : bon fonctionnement. Les personnes de plus de 65 ans intéressées par des séances de cinéma viennent en mairie pour leurs tickets de cinéma.
- ✚ **Repas des aînés** : dimanche 28 janvier à 12 h à la salle des fêtes du complexe mairie
- ✚ **Reportage de GL Altesse** : le vendredi 9 février sur TF1 à 20 h et le dimanche 11 février sur M6 à Capital à 21 h

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 30.**